

# REPEINDRE UNE CAGE D'ESCALIER

Repeindre une cage d'escalier

lun 20/05/2019 - 11:00

**Source *Baticopro.com***

Au moment de repeindre une cage d'escalier dans une copropriété, trois types de questions se posent : celle des procédures à suivre pour faire voter la résolution en assemblée générale, la manière de répartir le coût de ces travaux entre les différents copropriétaires, et, bien sûr, le choix de la peinture.

## La cage d'escalier : une partie commune

La cage d'escalier d'un immeuble fait partie des **parties communes** de la copropriété. A ce titre, les travaux qui l'affectent doivent suivre les mêmes règles que les autres éléments communs, qu'il s'agisse de travaux d'entretien, de réfection ou rénovation. Un copropriétaire seul ne peut donc pas décider de repeindre tout ou partie de la cage d'escalier comme bon lui semble, quel que soit l'état du revêtement mural de la cage d'escalier. Veuillez noter que tous les copropriétaires sont concernés par les travaux affectant la cage d'escalier, y compris ceux des lots situés au rez de chaussée.

[Lire la suite sur Baticopro](#)

